

Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 23 mars 2022 à 20h00

Présidence : M. René Sonney

Scrutateurs : M. Patrick Reynaud et M. William Schmid.

27 personnes présentes y compris le conseil de paroisse.

Tractanda

1. Accueil, ouverture et constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Rapport du conseil de paroisse
4. Radiation du droit d'utilisation de la halle polyvalente
5. Comptes 2021
 Rapport de la commission financière
6. Budget 2022
 Rapport de la commission financière
7. Parole au conseil pastoral
8. Divers

1. Accueil, ouverture et constitution de l'assemblée

Le président ouvre cette assemblée ordinaire à 20h00 et souhaite la plus cordiale bienvenue aux participants en les remerciant de se joindre au conseil de paroisse pour mener à bien les affaires de la paroisse. Il propose un moment de silence en pensant aux paroissiennes et paroissiens qui nous ont quittés durant l'année écoulée ou qui ne peuvent être présents. Il donne la parole à l'abbé Robert Niêm pour la prière.

Le président excuse Mme Christine Clément, M. Bruno Clément et M. Francis Wicht.

René Sonney demande à l'assemblée, si l'ordre du jour envoyé par un tout-ménage, publié dans la feuille officielle et affiché au pilier public, ainsi que sur notre site internet, incite des remarques. Ce n'est pas le cas. Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Le président constate la validité de l'assemblée qui nomme deux scrutateurs : MM. Patrick Reynaud et William Schmid.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Comme mentionné sur le tout-ménage, le procès-verbal était mis à disposition sur le site internet et ne sera donc pas lu.

Aucune question ou remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du conseil de paroisse

Le rapport du conseil de paroisse est concentré sur les points suivants :

Travaux

- Réparation de la conduite d'alimentation en eau de la cure
- Réparation des portes de l'église

Groupe de réflexion sur la fusion

Dans un vote consultatif, à l'occasion des assemblées de septembre 2020, les paroissiennes et paroissiens d'Arconciel et d'Ependes ont souhaité que soit mis sur pied un groupe chargé de lancer une réflexion en vue d'une fusion avec mandat de faire une proposition à voter par les assemblées de paroisse pour la législature suivante.

Le rapport établi par le groupe de réflexion a été transmis aux conseils de paroisse d'Arconciel et d'Ependes le 25 janvier 2022.

Les conseils de paroisse ont discuté en interne de ce rapport et se sont ensuite réunis en séance commune le 16 février 2022.

Bien que les conclusions du rapport final du groupe de réflexion « Chances et Risques d'une fusion » soient favorables à une fusion, il a été constaté, suite à la réunion des conseils de paroisse d'Arconciel et d'Ependes, qu'il était trop tôt et que les points devaient être muris.

Il est par conséquent mis fin à cette réflexion, non sans auparavant remercier sincèrement le groupe de réflexion pour son travail.

Ajout d'un nouveau jeu à l'orgue de l'église

Une révision périodique complète de l'orgue (relevage) va se faire tout prochainement. Nous voudrions en profiter pour installer un nouveau jeu. La parole est donnée à Michel Riedo pour de plus amples informations.

Sorties d'Eglise

Au 31.12.2021 la paroisse comptait 1073 paroissiens.

En 2021, nous avons enregistré 4 sorties d'Eglise.

En ce moment, 9 cas sont en cours de traitement.

En prévision de la nouvelle législature

La législature actuelle se terminera dans une année.

Il s'agira de renouveler le conseil de paroisse et un appel est d'ores et déjà lancé.

Discussion

Le président met en discussion le rapport du conseil :

- Mme Gilberte Mauron demande selon quels critères « le projet de fusion » a été abandonné. René répond qu'il n'y a pas vraiment de critères, ce n'est pas mûr. Il regrette que la décision ne soit pas prise par l'assemblée.
- M. William Schmid demande si le budget est suffisant pour un tel projet et si le nouveau jeu en fait partie. René certifie que le budget est adapté, mais que le jeu n'est pas compris. Le conseil de paroisse souhaite avoir ce nouveau jeu, mais se demande si c'est à la paroisse de le financer. La question est de savoir si la paroisse financera à 100% ou si un parrainage sera demandé.
- M. Gaby Thévoz veut savoir si la paroisse donne 4'000.- frs, combien il manque pour le montant total. Le montant total, pour le jeu est de 15'500.- frs.
- M. Emmanuel Monney demande si la paroisse a le financement. René répond que pour le relevage, oui, mais pour le jeu, par encore.
- Mme Bernadette Clément demande si la demande de parrainage serait faite à tous les paroissiens. René répond qu'un choix sera fait vers une centaine de personnes.

4. Radiation du droit d'utilisation de la halle polyvalente

La paroisse avait participé à la construction du complexe communal pour un montant de 340'000.- (540'000.- Commune et 334'000.- DIP) soit 28%.

Un accord, inscrit au Registre Foncier, a été conclu entre la commune et la paroisse selon lequel la paroisse participe pour 17% aux frais d'entretien de la halle polyvalente, d'investissements pour cette halle et du salaire du concierge.

En contrepartie, elle bénéficiait d'une priorité pour la mise à disposition de la salle pour certains cas, le samedi et le dimanche et les enterrements.

La situation actuelle a évolué et il n'est plus possible d'utiliser la salle pendant les cours de gymnastique scolaire par exemple.

En radiant cet accord, la paroisse sera considérée sur le même pied que les autres sociétés locales, sportives ou culturelles. Elle perd la priorité dans la réservation des locaux, mais disposera gratuitement de ces locaux pour des opérations de bienveillance comme la soupe de carême ou le souper des bénévoles. Elle ne paiera plus d'autres frais que ceux des locations.

Cet accord étant inscrit au Registre Foncier sous forme de servitude, il est soumis à l'art 9 du règlement sur les paroisses, ce qui implique l'accord de l'assemblée paroissiale pour radier ce droit d'utilisation de la halle polyvalente.

La question est posée sur l'acceptation de la radiation de la servitude relative à l'utilisation des salles du complexe communal.

Le résultat du vote est le suivant : 24 personnes acceptent la radiation, 1 opposition et 2 abstentions. La radiation est donc approuvée.

Le vote a eu lieu après les commentaires suivants :

- Mme Fabienne Tercier confirme que le chœur mixte « A tout cœur » a toujours payé la salle pour les concerts, alors se dit que ça ne change rien. René répond que non, effectivement.
- M. William Schmid demande, si l'assemblée accepte cette radiation, quand est-ce que ça prendra valeur. René répond, en septembre. M. Schmid relève que finalement la location paie le nouveau jeu.
- M. Emmanuel Monney demande si ça change quelque chose pour les citoyens et paroissiens, au niveau des impôts. René réplique que l'un dans l'autre, non.
- Claudia Cotting remarque que la paroisse d'Arconciel, qui peut organiser une collation au restaurant, se demande où Ependes peut faire. René précise que l'heure des enterrements a été reculée à 14h45, afin que l'école soit terminée et la salle libre. Elle demande également si le restaurateur d'Ependes doit payer une location. Le conseil ne sait pas.
- Rachel Cotting demande si la collation n'est pas organisée par le restaurateur, mais par la boulangerie « aux pains d'Ependes », par exemple, il y a le risque qu'elle ne puisse se faire à Ependes, étant donné qu'il faut s'arranger avec les sociétés et peuvent refuser.
- François Clément réplique que la collation n'est pas paroissiale, mais dans le cadre de la famille.
- Claudia Cotting dit que l'important est que les personnes qui ont besoin de réserver sachent à qui s'adresser et combien ça coûte, qu'il faut voir avec la commune.
- Rachel Cotting précise que jusqu'à maintenant la salle était gratuite pour les paroissiens, peut-être ne le sera plus.
- Ce qui gêne René, c'est que tous les paroissiens sont contribuables de la commune, ce qui n'est pas le cas des membres des autres sociétés comme les footballeurs, par exemple.
- Fabienne Tercier demande si pour les répétitions le chœur mixte pourra toujours en bénéficier gratuitement. Oui, certainement.
- Annelise Clément remarque que la collation est gratuite à Arconciel pour les paroissiens d'Arconciel, mais ne pourrait plus être le cas à Ependes. Ce que le conseil demande est que les deux paroisses soient traitées sur le même pied d'égalité.
- Michel Riedo propose de discuter équitablement entre Arconciel et Ependes
- René Sonney communique le courrier partagé avec Alexis Clément qui assure la gratuité de la salle pour les répétitions des sociétés et entraînements.

- Patrick Reynaud constate que ce n'était pas suivi à la lettre. Les sociétés ont toujours payé pour les concerts.

5. Comptes 2021

Les paroissiennes et paroissiens présents ont reçu un résumé des comptes 2021 et du budget 2022, ainsi que le bilan.

D'une manière générale, les dépenses sont très proches et conformes au budget. Plusieurs frais de réception n'ont pas été faits pour raison de Covid.

René Sonney attire tout de même l'attention sur certains points :

| 02.301 | personnel administratif | | |
|--|--------------------------------|--|-------------------|
| Budget 2021 | Comptes 2021 | | Différence |
| 2'000.00 | 2'480.00 | | + 480.00 |
| Pour la répartition des impôts d'Arconciel | | | |
| 02.317.1 | frais de réception | | |
| 6'400.00 | 3'778.85 | | - 2'621.15 |
| 390.313 | frais de culte | | |
| 9'500.00 | 5'624.20 | | - 3'875.80 |
| 390.318 | cérémonies spéciales | | |
| 1'000.00 | 410.30 | | - 589.70 |
| Réceptions annulées | | | |
| 394.301 | salaires du sacristain | | |
| 15'000.00 | 17'432.00 | | + 2432.00 |
| Travaux supplémentaires à la chapelle de Senèdes | | | |
| 394.318 | frais d'assurances | | |
| 3'000.00 | 3'539.85 | | + 539.85 |
| Nouvelle taxation de la chapelle de Senèdes | | | |
| 942.312 | frais de chauffage | | |
| 4'000.00 | 908.35 | | - 3'091.65 |
| Nous n'avons pas fait le plein de mazout | | | |

M. Gaby Thévoz demande quelle est la valeur de la chapelle. Elle était taxée à 117'000.-, maintenant à environ 300'000.-.

| Budget 2021 | Comptes 2021 | | Différence |
|--|---------------------|--|-------------------|
| Impôt sur le revenu + fortune années antérieures | | | |
| 45'000.00 | 112'993.72 | | + 67'993.72 |
| Acompte impôt sur le revenu + fortune 2021 | | | |
| 178'000.00 | 287'905.19 | | +109'905.19 |
| Impôt sur le bénéfice et capital (personnes morales) | | | |
| 13'000.00 | 17'176.20 | | + 4'176.20 |
| Impôt sur prestations en capital | | | |
| 6'000.00 | 18'588.90 | | + 12'588.90 |

Il était prévu une rentrée d'impôts de 245'000.00 et la réalité est de 439'440.56, soit 194'440.56 de plus. Et des charges d'impôts de 21'000.00 et la réalité est de 148'274.40, soit 127'274.40 de plus. Ceci est essentiellement dû au fait que les impôts versés par l'Etat pour la paroisse d'Arconciel transitent par nos comptes.

En résumé, le rendement net de l'impôt 2021 a été de **291'166.16**, soit 67'366.16 de plus que les 223'800.00 prévus au budget. Ces chiffres sont très proches de ceux de l'année dernière, donc réjouissants.

Amortissements et provisions

Pas d'amortissements :

Provisions :

| | |
|------------|--------------|
| Orgue : | 10'000.- frs |
| Eglise : | 24'000.- frs |
| Cure : | 37'000.- frs |
| Chapelle : | 5'000.- frs |
| Archives : | 6'000.- frs |

Les comptes 2021 bouclent par un bénéfice de **4191.60.- frs**, contre un déficit de 3'992.00.- frs prévu au budget.

Le président demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas et nous passons au rapport de la commission financière. Parole donnée au président, M. Albert Maillard.

Rapport de la commission financière

Monsieur le Curé,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé en date du 25.02.2022 à la vérification des comptes 2021 de la paroisse d'Ependes, séance à laquelle participaient également Madame la Conseillère Esther Schär, responsable des finances et Madame Christine Clément, comptable et boursière de la paroisse.

Dans un premier temps, nous nous sommes assuré, par sondages, que les règles comptables suivantes sont effectivement appliquées :

- Chaque écriture est faite sur la base d'un document justificatif
- Tout paiement est justifié par une facture, ou un document, approuvé par la signature d'une personne compétente, en principe le président de la paroisse.

Par rapport au budget que vous avez approuvé le 15.09.2021, nous avons constaté

- 1) Que les dépenses de fonctionnement sont en concordance avec ce budget, même inférieures dans plusieurs cas ;
- 2) Que les impôts, tant du côté des produits que celui des charges, sont nettement supérieurs à ceux qui avaient été mis au budget. En effet, suite à la fusion des communes d'Arconciel d'Ependes et de Senèdes, c'est la paroisse d'Ependes qui est devenue la seule interlocutrice du Service cantonal des Contributions, puis elle rétrocède à la paroisse d'Arconciel le montant qui lui revient, ceci sur la base d'une Convention signée par les représentants des deux Conseils de paroisses ;
- 3) Que le montant de CHF 10'200 budgété pour la rénovation de la salle polyvalente n'a pas été utilisé.
- 4) Que ceci a permis des attributions aux fonds spéciaux nettement plus élevées que prévues ;

- 5) Qu'au final l'exercice 2021 boucle avec un bénéfice de CHF 4'191.60 en lieu et place de la perte de CHF 3'992.00 prévue au budget.

Le bilan au 31.12 2021 s'élève à CHF 997'018.85. La principale modification concerne les réserves aux fonds spéciaux, qui augmentent de CHF 82'136.00 suite aux attributions commentées ci-dessus.

En deuxième lieu, nous avons complété le formulaire émis par la Corporation Ecclésiastique catholique, formulaire qui a été transmis au Conseil de paroisse. Ce formulaire comprend une série de questions, en particulier sur l'organisation et le fonctionnement de notre paroisse.

La Commission financière remercie la comptable Mme Christine Clément pour son travail précis et ordonné, ainsi que pour les réponses à nos questions, aimablement fournies par elle-même et Mme Esther Schär, lors de notre séance.

Nous remercions également tous les membres du Conseil de paroisse pour leur gestion très appréciée des affaires de notre paroisse.

Nous proposons à l'Assemblée d'approuver les comptes 2021 tels que présentés, et par là même d'en donner décharge à la boursière-comptable et au Conseil de paroisse.

Ependes, le 25.02.2022

La Commission financière :

Claudia Cotting

Rachel Cotting

Albert Maillard (prés.)

René remercie la commission financière et son président et demande à l'assemblée d'approuver les comptes, ce qui est fait à l'unanimité, moins l'abstention des membres du conseil de paroisse qui ne votent pas les comptes.

6. Budget 2022

Investissements

394.315 construction et rénovation de l'église et lieux de culte (orgue) : 70'000.00

Ce montant sera financé par la réduction du fonds existant qui se monte à ce jour à 79'000.00. C'est un accord à l'unanimité de la part des paroissiens.

Fonctionnement

Pour tous les postes « courants », le budget 2022 de fonctionnement est proche de celui de 2021 et nécessite les remarques suivantes :

Compte tenu de l'évolution des rentrées fiscales et des sorties d'Eglise, le conseil paroissial s'est montré, comme à son habitude, très prudent dans l'établissement du budget 2022.

Cependant, au vu des bons résultats de ces deux dernières années, le conseil de paroisse propose les deux dépenses extraordinaires suivantes :

- L'ajout d'un nouveau jeu à l'orgue pour 15'500.- frs. Ce montant sera financé soit par la paroisse sur les dépenses courantes, soit en partie par un parrainage et pour 4'000.- frs par la paroisse.

Ceci amène les réactions suivantes :

M. Schmid trouve audacieux de voter avec un montant de 4'000.- frs, car on ne sait pas le résultat du parrainage. On peut voter la dépense avec une porte ouverte sur la question du parrainage. Si le parrainage ne marche pas, un montant sera redemandé. René réplique que si le parrainage ne fonctionne pas, le jeu ne se fera pas. M. Schmid reprend et affirme que comme il y a le loyer de la halle en moins, le financement est disponible.

Claudia Cotting trouve que si le parrainage fonctionne, c'est un su-sucré pour les comptes de la paroisse. Il est préférable de partir sur un budget d'une dépense fixe. Comme certainement les personnes à qui le parrainage sera demandé sont déjà celles qui paient le plus d'impôts et vu que la tendance est aux sorties d'église, la paroisse risque de perdre des deux côtés, et le parrainage et sortie d'église.

Annelise Clément rajoute qu'il n'est pas possible de voter pour les 15'500.- frs et les 4000.- frs. Autant voter les 15'500.- frs et ce qui vient en plus est du bonus. René dit que si le vote penche pour les 15'500.-frs, le parrainage ne se fera pas.

Patrick Reynaud remarque que le montant nécessaire est de 70'000.- frs pour le relevage de l'orgue et que la réserve est de 79'000.-frs, ces 9'000.- frs peuvent être utilisés pour le jeu.

Le vote se fait comme suit :

- acceptation de l'investissement de 70'000.- frs pour le relevage de l'orgue : accepté à l'unanimité.
- 26 personnes acceptent le nouveau jeu et 1 abstention
- 26 personnes sont pour le financement total par la paroisse et 1 abstention.

Les travaux auront lieu en été, pour une durée de deux mois environ.

- Un montant pour le classement des archives, de 6'000.- frs. ce montant sera financé par la provision faite aux comptes 2021 qui se monte à ce jour à 6'000.- frs

Déficit budgétisé (compte de fonctionnement) : **112.00 frs**

La parole est donnée au président, M. Albert Maillard.

Rapport de la commission financière

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé le 25 février dernier à l'examen du budget 2022 de la paroisse d'Ependes.

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement, les charges prévues à ce budget sont très proches des comptes 2021 que vous venez d'approuver.

Le déficit ainsi budgété est de CHF 112.00; on peut donc parler d'un budget équilibré.

En ce qui concerne les investissements, le Conseil paroissial a prévu le montant de CHF 70'000.00 pour la rénovation de l'orgue, qui sera financé par les réserves constituées dans ce but. Ce budget n'appelle donc pas de commentaires supplémentaires de la part de la Commission financière.

En conséquence, elle propose à l'assemblée d'approuver ce budget tel que présenté.

Ependes, le 25.02.2022

La Commission financière :

Claudia Cotting

Rachel Cotting

Albert Maillard (prés.)

L'approbation du budget de fonctionnement 2022 se fait à l'unanimité.

7. Parole au conseil pastoral

L'Abbé Robert nous fait part que le pèlerinage à Rome pour le servants de messe est en préparation. Depuis le 24 février, il y a la guerre en Ukraine et fait appel à la solidarité et à la prière pour la paix. Ce vendredi est la fête de l'Annonciation pour consacrer la Russie et l'Ukraine à la Sainte Vierge (chapelle de St-Sébastien et à l'église de Bonnefontaine). En mars aura lieu le Premier Pardon des futurs Premiers Communiant. La Première Communion aura lieu le 15 mai à 10h à Ependes. La messe d'ouverture, le 18 septembre 2022 à l'église de Vers-St-Pierre à Treyvaux. La Confirmation les 12 et 13 novembre 2022 à Treyvaux, avec 27 Confirmants et l'Abbé Claude Deschenaux. Le chœur mixte va décorer de la médaille Bene Merenti, Mme Cécile Gachet le 19 novembre 2022 à Ependes.

Lucette Sahli nous annonce 30 servants de messe pour le voyage à Rome en octobre. Pour l'aumônerie du CO de Marly et en lien avec l'Ukraine, Lucette nous apprend que la cure de Marly va accueillir 7 Ukrainiens et des élèves seront accueillis au CO.

René remercie l'abbé Robert et Lucette pour son intervention.

8. Divers

Quelques dates à réserver :

| | |
|------------------------------|--------------------------------|
| Assemblée de paroisse 2023 : | le 22 mars 2023. |
| Souper des engagés : | le 23 septembre 2022 à Ependes |
| Soupe de carême : | le 15 avril 2022 |
| Concert du chœur mixte : | le 7 mai 2022 |
| Pèlerinage à la grotte : | le 11 mai 2022 à 19h |

Parole à l'assemblée :

M. Michel Riedo remercie tout le monde pour l'acceptation du nouveau jeu. Il nous apprend qu'il a découvert un trésor d'archives en faisant des recherches avec deux expertes du musée du vitrail. Il y a des documents depuis le 15^e siècle.

Gilberte Mauron demande que la crèche de Noël soit améliorée. Cette dernière était trop peu habitée, il manquait des personnages et pas de rois mages pour l'épiphanie. Est-ce qu'il y a la possibilité d'obtenir de l'aide du conseil de paroisse ou du conseil de communauté pour refaire une crèche digne de ce nom. Est-ce que les fleuristes ont trop de travail déjà, peut-on trouver d'autres personnes, des bénévoles. Que ce soit évolutif (bergers, mages...).

Fabienne Tercier dit que dans certaines paroisses, ce sont les jeunesses qui s'en occupent.

Bernadette Clément réplique que le fagot au-dessus de l'autel n'est pas beau et que les fleurs en plastique sont à changer.

Gilberte Mauron souhaiterait quelque chose en lien avec la liturgie, car cela aide à la prière.

Françoise Castella profite de remercier Gilberte et son mari pour tous les bricolages en lien avec les thèmes de l'année.

Patrick Reynaud annonce le premier concert du Brass Band Bois d'Amont le vendredi 6 mai 2022, à Ependes.

Lucette Sahli profite de faire un peu de publicité pour la vente des œufs de Pâques décorés par les servants de messe.

Pour clore cette assemblée, René remercie tous les participants à cette assemblée et tient à remercier tout particulièrement les personnes qui travaillent bénévolement dans nos paroisses, les animateurs et animatrices et les membres du conseil de paroisse et notre référent l'Abbé Robert.

Fin : 21h40

Le président :

Un membre du conseil (rédaction du PV) :

René Sonney

Claudine Théraulaz